



Conseil de sécurité

Soixante-seizième année

Provisoire

8818^e séance

Mardi 13 juillet 2021, à 10 heures

New York

Président : M. de Rivière (France)

Membres :

Chine	M. Geng Shuang
Estonie	M. Jürgenson
États-Unis d'Amérique	M. DeLaurentis
Fédération de Russie	M. Polyanskiy
Inde	M. Tirumurti
Irlande	M. Flynn
Kenya	M. Kiboino
Mexique	M. de la Fuente Ramírez
Niger	M. Abarry
Norvège	M ^{me} Juul
Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord	M. Roscoe
Saint-Vincent-et-les Grenadines	M ^{me} King
Tunisie	M. Ben Lagha
Viet Nam	M. Phan

Ordre du jour

Lettres identiques datées du 19 janvier 2016, adressées au Secrétaire général et au Président du Conseil de sécurité par la Représentante permanente de la Colombie auprès de l'Organisation des Nations Unies (S/2016/53)

Rapport du Secrétaire général sur la Mission de vérification des Nations Unies en Colombie (S/2021/603)

Ce procès-verbal contient le texte des déclarations prononcées en français et la traduction des autres déclarations. Le texte définitif sera publié dans les *Documents officiels du Conseil de sécurité*. Les rectifications éventuelles ne doivent porter que sur le texte original des interventions. Elles doivent être indiquées sur un exemplaire du procès-verbal, porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées au Chef du Service de rédaction des procès-verbaux de séance, bureau U-0506 (verbatimrecords@un.org). Les procès-verbaux rectifiés seront publiés sur le Système de diffusion électronique des documents de l'Organisation des Nations Unies (<http://documents.un.org>)



La séance est ouverte à 10 h 5.

Adoption de l'ordre du jour

L'ordre du jour est adopté.

Lettres identiques datées du 19 janvier 2016, adressées au Secrétaire général et au Président du Conseil de sécurité par la Représentante permanente de la Colombie auprès de l'Organisation des Nations Unies (S/2016/53)

Rapport du Secrétaire général sur la Mission de vérification des Nations Unies en Colombie (S/2021/603)

Le Président : Conformément à l'article 37 du règlement intérieur provisoire du Conseil, j'invite la représentante de la Colombie à participer à la présente séance.

Au nom du Conseil, je souhaite la bienvenue à S. E. M^{me} Marta Lucía Ramírez, Vice-Présidente et Ministre des relations extérieures de la Colombie, et je prie le fonctionnaire du protocole de l'accompagner jusqu'à la place qui lui est réservée à la table du Conseil.

Conformément à l'article 39 du règlement intérieur provisoire du Conseil, j'invite les personnes suivantes, appelées à présenter un exposé, à participer à la présente séance : M. Carlos Ruiz Massieu, Représentant spécial du Secrétaire général pour la Colombie et Chef de la Mission de vérification des Nations Unies en Colombie, et M^{me} Melissa Herrera, fondatrice et directrice de la fondation latino-américaine Viva la Vida.

Le Conseil de sécurité va maintenant aborder l'examen de la question inscrite à son ordre du jour.

J'appelle l'attention des membres du Conseil sur le document S/2021/603, qui contient le rapport du Secrétaire général sur la Mission de vérification des Nations Unies en Colombie.

Je donne maintenant la parole à M. Ruiz Massieu.

M. Ruiz Massieu : Je vous remercie, Monsieur le Président, de m'offrir la possibilité de présenter au Conseil le dernier rapport du Secrétaire général sur la Mission de vérification des Nations Unies en Colombie (S/2021/603) et de l'informer d'importants événements récents.

(l'orateur poursuit en espagnol)

C'est pour moi un honneur de participer à la présente séance aux côtés de la Vice-Présidente colombienne et Ministre des relations extérieures, Marta Lucía

Ramírez. Je saisis cette occasion pour la remercier de son appui et de l'appui du Gouvernement colombien aux travaux de la Mission et pour saluer le rôle moteur qu'elle joue dans la promotion des questions de genre, qui constituent un élément central de l'Accord final pour la fin du conflit et la construction d'une paix stable et durable. Je salue également la participation de Melissa Herrera, une jeune dirigeante dynamique du département de Nariño. C'est un privilège que de partager cette tribune avec elle et de pouvoir entendre les choses importantes qu'elle a à dire aux côtés des membres du Conseil de sécurité.

Le processus de paix en Colombie, près de cinq ans après la signature de l'accord de paix, est entré dans une phase cruciale. Il est de plus en plus évident que les efforts et les initiatives de tous les acteurs participant à l'accomplissement de cette tâche complexe et noble en valaient la peine, en dépit des problèmes multiples et persistants. J'en veux pour preuve, les progrès simultanés accomplis par les entités du système de justice transitionnelle créées par l'Accord final, pour lesquels la participation de tous, y compris des victimes du conflit, s'est avérée déterminante.

Le Secrétaire général met en avant dans son rapport un fait qui représente clairement une étape importante dans le processus de paix colombien et un point de référence pour la justice transitionnelle dans le monde : en avril, sept anciens commandants de la plus haute instance dirigeante des ex-Forces armées révolutionnaires de Colombie-Armée populaire (FARC-EP) ont officiellement reconnu leur responsabilité pour les crimes contre l'humanité et les crimes de guerre dans l'affaire n°001 de la Juridiction spéciale pour la paix concernant des faits de prise d'otage et de privation de liberté aggravée.

De même, la semaine dernière, dans le cadre de l'affaire n° 03, relative aux assassinats et disparitions présentés par des agents de l'État comme étant survenus au combat, la Juridiction spéciale pour la paix a inculpé 11 personnes de crimes de guerre et de crimes contre l'humanité, y compris des responsables de l'Armée, ainsi qu'un troisième civil. Dans le même temps, l'action de l'Unité de recherche a permis de retrouver les corps de centaines de personnes disparues, notamment grâce aux informations fournies par d'ex-guérilleros, d'ex-paramilitaires et des agents de l'État. Ce travail permet aux familles des victimes de retrouver une certaine sérénité après des années de douloureuse incertitude. Parallèlement, la Commission Vérité continue d'offrir des espaces de reconnaissance dans lesquels les victimes des différents acteurs du conflit ont pu se retrouver face à face et dialoguer avec ceux qui, il y a des années, leur ont causé un préjudice irréparable.

Tous ces événements, qui étaient impensables en Colombie il y a encore peu de temps, sont aujourd'hui possibles grâce à l'accord de paix. Je tiens particulièrement à souligner le récent dialogue, parrainé par la Commission Vérité, entre les victimes d'enlèvement et les ex-combattants des FARC-EP. Des voix représentant différentes régions, positions et expériences durant le conflit, y compris des points de vue divergents face au processus de paix, se sont accordées pour dire que la douleur causée par la guerre était injustifiable et qu'il était impératif d'insister et de persévérer pour que cela ne se reproduise plus jamais.

Ces premiers fruits portés par les institutions mises en place pour garantir la justice, la vérité, la réparation et la non-répétition se doivent à présent d'être à la hauteur de la ténacité et de la générosité des victimes du conflit, dont elles doivent satisfaire les droits. Il s'agit, fondamentalement, d'une condition nécessaire pour que l'accord de paix soit couronné de succès. C'est une tâche qui demande des efforts constants, de l'humilité et de l'empathie. Il faudra du temps pour désarmer les discours, les structures et les identités héritées du conflit, et ainsi contribuer à ce que les Colombiens, en particulier ceux qui ont vécu dans leur chair le pire de la guerre, puissent clore définitivement le chapitre du conflit et poursuivre leur chemin vers la réconciliation. À cet égard, le travail confié à la Mission par le Conseil de sécurité s'agissant de vérifier le respect et l'application des sanctions imposées par la Juridiction spéciale pour la paix contribuera de manière décisive à ces efforts de réconciliation.

(l'orateur poursuit en anglais)

J'ai eu la chance de me rendre récemment à Montes de María, une région historiquement touchée par des vagues de violence récurrentes. J'y ai rencontré plusieurs victimes et des figures féminines de la société civile. Ces femmes courageuses ont relaté les efforts de consolidation de la paix de leurs communautés et ont dit leur espoir de voir se concrétiser la promesse de non-répétition qu'incarne l'Accord final. J'ai été particulièrement ému par leurs témoignages sur la manière dont les groupes armés illégaux tentent de faire taire leurs voix, les voix des communautés, en recourant non seulement à la violence physique mais aussi à la violence psychologique, aux menaces et aux attaques personnelles qui les empêchent, elles et leurs familles, d'exercer pleinement leurs droits et de mener une vie normale et paisible. Cela souligne l'importance des initiatives menées conjointement par la société civile et les entités de l'État pour protéger les figures de la société civile et les défenseurs

des droits de la personne, comme le projet pilote du Programme complet de garanties pour les femmes leaders et les défenseuses des droits humains, en cours de mise en œuvre à Montes de María.

La violence à l'égard des anciens membres des FARC-EP, des figures de la société civile et des communautés en général persiste dans les municipalités de cette région et d'autres, y compris le long de la côte Pacifique et dans certaines parties du sud et du nord-est du pays. Elle est principalement liée aux agissements des groupes armés illégaux et des organisations criminelles qui prospèrent dans des zones marquées par une présence limitée de l'État, par la pauvreté et par les activités économiques illégales. La persistance de la violence et de la stigmatisation à l'endroit des ex-combattants et des membres du parti des Communs est particulièrement préoccupante, surtout en amont des élections de 2022, durant lesquelles ils entendent prendre une part active à la mobilisation politique à travers le pays.

J'ai également le regret d'informer le Conseil que les autorités ont récemment confirmé le meurtre de quatre personnes dont la disparition, en mai, dans le département de Meta, avait été signalée par l'Unité chargée de la restitution des terres. Cette disparition est évoquée dans le dernier rapport du Secrétaire général. Je condamne avec force cet acte ignoble qui touche les victimes et les institutions publiques, et j'espère que les responsables auront à en répondre.

En dépit d'un paysage de réintégration difficile, les ex-combattants continuent de manifester leur volonté de se forger une nouvelle vie, en participant activement, aux côtés de leurs communautés, aux efforts de consolidation de la paix et de développement. C'est le cas, par exemple, d'un groupe d'ex-combattants à Uribe, dans le département de Meta, où, malgré l'assassinat de leur chef en octobre dernier, ils continuent de faire avancer leur processus de réintégration, en collaborant étroitement avec les communautés locales, notamment pour améliorer les écoles, les centres communautaires et la connectivité Internet dans la région.

Les précédentes expériences de réintégration à travers le monde ont prouvé qu'il importait d'associer ce processus à des transformations plus larges et complémentaires. Fort de ce constat, l'Accord final, dans ses différentes sections, relie les dispositions relatives à la réintégration à d'autres domaines, notamment la réforme rurale générale, dont la mise en œuvre est essentielle à la réussite globale du processus.

En faisant fond sur les progrès réalisés à ce jour, il est crucial que les parties continuent de collaborer pour donner davantage de certitude aux anciens membres des FARC-EP et à leurs familles, notamment en élargissant l'accès au logement et à la terre. Ce faisant, le Gouvernement doit veiller à assurer l'égalité d'accès aux populations qui vivent en dehors des anciens secteurs territoriaux de formation et de réintégration. Il est également fondamental que le Gouvernement et les représentants des ex-combattants au sein du Conseil national de réintégration continuent d'approuver des projets productifs et qu'ils appuient et garantissent comme il convient leur viabilité. J'encourage également les parties à parvenir à un accord sur le système national de réintégration afin de mettre en place une approche concertée pour atteindre ces objectifs.

Qu'il me soit permis de rappeler une nouvelle fois les possibilités qu'offre la mise en œuvre intégrale de l'Accord final pour s'attaquer progressivement aux causes profondes du conflit, et d'inviter les parties et les entités de l'État à persévérer dans la mise en œuvre coordonnée de toutes ses dispositions. Les récentes réunions durant lesquelles le Gouvernement et les représentants des ex-combattants ont évalué conjointement l'état d'avancement de la mise en œuvre, comme convenu entre le Président Iván Duque Márquez et le Président du parti des Communs, Rodrigo Londoño, en mars dernier, constituent un pas dans la bonne direction. J'espère qu'ils donneront suite à cet effort, ce qui sera particulièrement utile à l'approche du cinquième anniversaire de la signature de l'Accord final.

La troisième vague de la pandémie de maladie à coronavirus (COVID-19) étant toujours en cours, la période actuelle reste marquée par des difficultés profondes et tenaces pour de nombreux Colombiens, comme l'illustrent les récentes manifestations dans tout le pays. Nous continuons de rejeter la violence, d'où qu'elle vienne, et nous appelons à un dialogue pacifique. Comme je l'ai déjà dit, la société et les institutions colombiennes doivent considérer la mise en œuvre de l'Accord final comme une occasion de contribuer à régler nombre des problèmes auxquels le pays est confronté de longue date. Étant donné l'urgence de résoudre ces problèmes et d'autres défis en suspens, des mesures audacieuses sont requises pour accélérer la mise en œuvre dans les mois à venir.

Un nouveau cycle électoral approche à grands pas, et j'invite les parties et tous les acteurs concernés à rester attachés à l'Accord final et à continuer de privilégier le dialogue pour aplanir leurs divergences. C'est précisément dans ce but que le processus de paix offre un espace démocratique élargi et des garanties de participation. Je suis convaincu que le peuple colombien saura tirer parti d'une démocratie plus solide. Il incombera aux

institutions de protéger ces acquis et aux dirigeants politiques de tous bords de s'engager en faveur d'un climat de respect et de non-stigmatisation pour faire en sorte que les élections à venir soient pacifiques et inclusives.

L'approbation récente des 16 sièges destinés à promouvoir la participation au Congrès des populations historiquement exclues dans les régions touchées par le conflit est une évolution encourageante. Je suis également convaincu que l'énergie dont font preuve les jeunes Colombiens et Colombiennes dans le cadre des récentes mobilisations se traduira par une participation active au processus démocratique afin de concrétiser leurs espoirs d'un avenir meilleur.

Pour terminer, je voudrais une fois encore remercier le Conseil de sécurité de son soutien indéfectible aux efforts de consolidation de la paix en Colombie, ainsi que de la confiance qu'il a placée dans la Mission de vérification des Nations Unies dans le pays.

Le Président : Je remercie M. Ruiz Massieu de son exposé.

Je donne à présent la parole à M^{me} Herrera.

M^{me} Herrera (*parle en espagnol*) : Je salue chaleureusement toutes les personnes présentes à cette séance et les remercie de me prêter l'oreille dans cette enceinte. Je m'appelle Melissa Herrera. Je suis une jeune artisane de la paix de la région de Nariño en Colombie.

Je voudrais commencer par raconter une histoire chère à mon cœur. En 1966, une adolescente de 14 ans du Valle del Cauca, qui vivait dans la pauvreté, échangea son bébé contre quelques pièces de monnaie. L'enfant grandit à Nariño dans une famille adoptive, où elle n'eut pas le droit d'aller à l'école et fut victime de traitements cruels et inhumains.

Lucía, c'est son nom, devint mère à l'âge de 15 ans. Elle trouva un sens à sa vie grâce à cette enfant, qu'elle éleva dans la culture traditionnelle. La petite fille s'appelait Lucy. Contrairement à Lucía, elle réussit à aller à l'université. Elle excellait comme professeure de danse et d'arts plastiques et devint une figure de la vie culturelle de Nariño.

Un jour de Noël, quatre jours après avoir obtenu son diplôme professionnel, Lucy fut exécutée par un groupe armé dans une zone territoriale de paix, où elle était arrivée pour monter une exposition d'art mettant en valeur le travail des femmes œuvrant pour la paix dans la région.

Le travail de Lucy avec la communauté nous rappelle l'importance fondamentale du travail artistique et culturel dans la construction du tissu social. Il nous rappelle que les droits culturels sont aussi des droits

humains, et que nous devons les protéger. Il met également en évidence la situation dans laquelle se trouvent les filles et les femmes qui ont subi les conséquences du conflit armé. Je me dois de dire que l'adolescente qui échangea son bébé contre quelques pièces est ma grand-mère. Lucía est ma mère et la jeune fille assassinée le jour de Noël était ma sœur.

En Colombie, les femmes ont réalisé de grandes avancées dans le cadre de la résolution 1325 (2000), sur les femmes et la paix et la sécurité, et ont favorisé l'inclusion de l'approche de genre dans l'Accord final pour la fin du conflit et la construction d'une paix stable et durable. Malgré ces réalisations, les difficultés persistent, en particulier pour les adolescentes, les jeunes femmes et les filles. J'en veux pour preuve l'exemple de Lucy.

L'accord de paix est source d'espoir pour les jeunes de mon pays, qui appellent de leurs vœux la fin du conflit et souhaitent obtenir des garanties de participation à la consolidation de la paix. La voix des jeunes et les défis auxquels nous sommes confrontés ont trouvé une nouvelle caisse de résonance pendant les manifestations, où nous avons été en première ligne, exprimant nos revendications et montrant notre volonté de dialogue et de transformation sociale.

Je suis venue ici aujourd'hui, convaincue que l'appui du Conseil de sécurité à mon pays a porté ses fruits. En tant que jeune artisanne de la paix, j'ai œuvré pour que les jeunes soient entendus et puissent participer à la construction de la paix pour Nariño, dans le droit fil de la résolution 2250 (2015), sur les jeunes et la paix et la sécurité. C'est ainsi que j'ai participé, au niveau local, à la mise à jour de la politique publique relative aux adolescents et aux jeunes.

En cette occasion, représentant les jeunes de mon pays, j'espère que mes propositions seront entendues. Au Conseil de sécurité, je propose ce qui suit.

Premièrement, il conviendrait d'inclure, dans le contexte du mandat de la Mission de vérification des Nations Unies en Colombie, des indicateurs spécifiques pour la mise en œuvre des résolutions 2250 (2015), 2419 (2018) et 2535 (2020), sur la jeunesse et la paix et la sécurité, et que des rapports périodiques soient établis.

Deuxièmement, le Conseil devrait inclure dans les séances du Conseil une section consacrée aux questions de la jeunesse dans une perspective de genre.

Troisièmement, le Conseil de sécurité devrait organiser une visite sur le terrain pour tenir des consultations avec des représentants des jeunes dans toute leur diversité.

À l'État colombien, je demande ce qui suit.

Premièrement, il devrait prendre les engagements suivants dans le cadre de la mise en œuvre des résolutions sur les jeunes et la paix et la sécurité : accroître la participation inclusive des jeunes à la prise de décisions à tous les niveaux ; protéger la vie des jeunes, en particulier contre toute forme de violence sexuelle ou fondée sur le genre, dans les contextes d'après-conflit ; et fournir des garanties de sécurité pour permettre aux jeunes de jouer un rôle de premier plan et de participer à la vie politique.

Deuxièmement, il devrait avancer dans les enquêtes sur les cas de violence contre les femmes et les jeunes dans le cadre de la mise en œuvre de l'Accord final.

Troisièmement, il devrait élaborer des stratégies et des programmes de démobilisation et de réintégration des jeunes impliqués dans le conflit armé, en donnant la priorité à ceux qui sont déjà en phase de réintégration. Il devrait également améliorer la prise en charge collective des jeunes au sein des communautés ainsi que la santé mentale des personnes touchées par le conflit et les manifestations en cours.

Les jeunes sont le chaînon manquant dans la consolidation de la paix. Il est de notre devoir de les protéger. Je remercie les membres du Conseil de sécurité de leur attention. Je vais reprendre le fil de ma vie quotidienne dans l'espoir de revenir un jour au Conseil pour l'informer des progrès que nous aurons réalisés. Je conclus en réaffirmant l'attachement des jeunes à la paix, à la sécurité et à l'action humanitaire.

Le Président : Je remercie M^{me} Herrera de son exposé.

Je donne maintenant la parole aux membres du Conseil qui souhaitent faire une déclaration.

M. Roscoe (Royaume-Uni) (*parle en anglais*) : Mes remerciements vont tout d'abord au Représentant spécial du Secrétaire général pour son exposé d'aujourd'hui et pour le travail titanesque abattu par lui et son équipe, notamment dans les circonstances difficiles que l'on a connues récemment. Chaque fois que M. Ruiz Massieu vient au Conseil de sécurité, il expose clairement une marche à suivre pragmatique pour nous et pour tous les partenaires du processus de paix. Nous lui sommes reconnaissants de ce travail. Je tiens également à remercier l'intervenante de la société civile, M^{me} Herrera, à la fois pour avoir partagé avec nous aujourd'hui son courageux et poignant témoignage et pour nous avoir rappelé que la culture est ce qui fait de nous des êtres humains et qu'elle est une des pierres angulaires de la paix partout dans le monde. Enfin, je suis très heureux

de voir la Vice-Présidente Lucía Ramírez dans la salle aujourd'hui. Je lui souhaite la bienvenue, ainsi qu'à son équipe. La relation du Conseil de sécurité avec la Colombie est une relation de partenariat, et nous nous réjouissons à l'idée de travailler avec elle tandis que le pays poursuit sa marche vers une paix durable.

Comme nous venons de l'entendre, la période à l'examen a été marquée par des manifestations et, malheureusement, par des actes de violence et de destruction. Nous nous faisons l'écho de l'appel lancé par le Secrétaire général dans son dernier rapport (S/2021/603) à tous les acteurs politiques et sociaux en Colombie pour qu'ils s'engagent en faveur de la non-violence et choisissent le dialogue afin de trouver des solutions aux problèmes auxquels la Colombie est confrontée. Nous partageons les préoccupations relatives aux violations des droits de l'homme, notamment en ce qui concerne les manifestations, et nous nous félicitons de l'engagement du Gouvernement colombien à mener des enquêtes transparentes sur toutes les allégations d'usage excessif de la force. La promesse du Président Duque Márquez de réformer la police constitue également une avancée importante.

Le contexte récent difficile ne doit pas nous faire oublier les réalisations en matière de mise en œuvre de la paix au cours de la période considérée. Comme nous l'a dit le Représentant spécial du Secrétaire général, celles-ci ont été particulièrement importantes en ce qui concerne le système de justice transitionnelle, qui est au cœur de l'accord de paix. Les contributions au processus de justice transitionnelle observées ces derniers mois ont été historiques. Bien qu'elles aient mis au jour des vérités douloureuses, elles ont confirmé l'objectif du Système intégré pour la vérité, la justice, la réparation et la non-répétition.

Le Royaume-Uni s'est félicité de la réponse des anciens dirigeants des Fuerzas Armadas Revolucionarias de Colombia-Ejército del Pueblo (Forces armées révolutionnaires de Colombie-Armée populaire) à leur mise en examen pour enlèvement par la Juridiction spéciale pour la paix. Nous encourageons toutes les parties concernées à reconnaître leur rôle dans les crimes et les injustices, à assumer leur responsabilité envers les victimes du conflit et à ouvrir la voie à la réconciliation. Comme l'a dit le Représentant spécial du Secrétaire général, il est essentiel de tourner la page pour ceux qui restent.

La réconciliation sera impossible à réaliser pleinement tant que les communautés touchées par le conflit seront confrontées à une insécurité permanente.

Le Royaume-Uni reste profondément préoccupé par les menaces persistantes et la violence meurtrière des groupes armés illégaux à l'encontre des ex-combattants, des défenseurs des droits de l'homme et des figures de la société civile, notamment les femmes et les membres des communautés autochtones afro-colombiennes et lesbiennes, gays, bisexuelles, transgenres et intersexes. À cet égard, nous attendons avec impatience la mise en œuvre du plan stratégique de sécurité et de protection des ex-combattants adopté récemment.

Nous saluons également les progrès réalisés par l'Unité nationale de protection dans l'évaluation des demandes en suspens et le pourvoi de ses postes vacants, ainsi que les nouvelles condamnations prononcées par la Cellule spéciale d'enquête. Nous demandons instamment au Gouvernement colombien de s'en inspirer, en prenant de nouvelles mesures, notamment – comme nous l'avons déjà demandé au Conseil – pour mettre en œuvre la politique publique en faveur du démantèlement des groupes armés illégaux et renforcer la sécurité et la présence civile de l'État dans les zones touchées par le conflit.

Enfin, j'aimerais aborder brièvement la question de la réintégration. Nous nous félicitons des récentes évolutions, notamment l'achat de terrains pour deux autres anciens secteurs territoriaux de formation et de réintégration et nous encourageons le Gouvernement à consolider et à accélérer ce processus.

Comme nous l'avons déjà noté, il s'agit d'une année critique non seulement pour le processus de justice transitionnelle en Colombie, mais aussi pour le processus de paix dans son ensemble. Lorsque le Conseil tiendra sa prochaine séance trimestrielle, ce sera presque le cinquième anniversaire de l'accord de paix. Ce sera le moment pour la communauté internationale de célébrer avec la Colombie les progrès significatifs réalisés à ce jour, tout en réfléchissant aux défis qu'il reste à relever pour assurer une paix durable. Le Royaume-Uni reste déterminé à soutenir la Colombie sur cette voie.

M. de la Fuente Ramírez (Mexique) (*parle en espagnol*) : Je remercie le Représentant spécial, M. Carlos Ruiz Massieu, pour sa présentation, et je profite de cette occasion pour saluer le travail de l'équipe de la Mission de vérification des Nations Unies en Colombie. De même, j'apprécie l'intervention de M^{me} Melissa Herrera, dont l'expérience et le travail en tant que défenseuse des droits de l'homme et dirigeante de Viva la vida mettent en lumière le programme relatif aux jeunes et à la paix et à la sécurité, presque un an après l'adoption de la résolution 2535 (2020). Je salue également la Vice-Présidente

et Ministre des relations extérieures de la Colombie, M^{me} Marta Lucía Ramírez, dont la présence est un signe de l'engagement de son pays et de son gouvernement dans le processus de paix que le Conseil accompagne.

À l'approche du cinquième anniversaire de l'accord de paix, des étapes importantes ont été franchies dans un processus qui, par sa nature même, est complexe et parfois douloureux. Une étape importante a été la reconnaissance par les anciens commandants des Forces armées révolutionnaires de Colombie d'une politique d'enlèvement et de leur responsabilité pour la commission de crimes contre l'humanité et de crimes de guerre. Nous prenons note de leur demande de pardon et de leur engagement à localiser les restes des victimes d'enlèvement qui ont été assassinées ou qui sont mortes privées de leur liberté. Nous convenons que la réponse à l'ordonnance de la Juridiction spéciale pour la paix est un pas important vers la vérité, la justice et la réconciliation, conformément aux droits des victimes. Ce processus, en fait, peut servir d'exemple de ce qui peut être réalisé dans les futurs processus de paix et de justice au niveau international.

Le nombre élevé de personnes déplacées causé, entre autres facteurs, par les actions des groupes armés illégaux est certainement inquiétant. À cet égard, nous reconnaissons les actions du Gouvernement colombien et appelons à la mise en œuvre de politiques publiques pertinentes pour protéger la population, y compris les ex-combattants, les défenseurs des droits de l'homme et, surtout, les populations autochtones et afro-colombiennes.

Nous reconnaissons les efforts déployés par le Gouvernement colombien et le parti des Communs, pour poursuivre la feuille de route convenue entre le Président Duque et le Président des Communs, et nous sommes d'accord avec la proposition de réaliser une évaluation de la mise en œuvre de l'accord de paix, à la veille de son cinquième anniversaire.

En tant que Coprésident du Groupe informel d'experts chargé de la question des femmes et de la paix et de la sécurité, le Mexique salue le travail réalisé ces derniers mois par le Groupe de travail sur les questions de genre du Conseil national de réintégration, en particulier l'élaboration de plans d'action locaux pour mettre en œuvre les dispositions relatives au genre de la politique nationale de réintégration. C'est une bonne idée de travailler à partir du niveau local pour faire avancer ce programme. Au fur et à mesure que les travaux de la Juridiction spéciale pour la paix progressent, l'impact des violences sexuelles liées aux conflits devrait être davantage exploré et l'accent mis sur le genre dans les enquêtes devrait être renforcé. Je considère l'expérience

de Melissa comme un exemple de la force et du courage des jeunes femmes colombiennes, sans lesquelles tout processus de paix et de réconciliation serait incomplet.

Il convient également de saluer l'initiative d'organiser les premières élections des conseils municipaux de la jeunesse, ainsi que la décision de mettre en œuvre, lors des prochaines législatures, les circonscriptions électorales provisoires spéciales pour la paix et les 16 sièges qu'elles représentent.

Il est clair que des défis subsistent en ce qui concerne la substitution des cultures illicites, mais le fait que près de 100 000 familles participent au Programme national intégral de substitution des cultures illicites est indéniable. Bien entendu, un effort financier supplémentaire est nécessaire pour soutenir ces familles. Trouver des solutions viables basées sur la substitution volontaire, comme le prévoit l'Accord final, implique de redoubler d'efforts auprès des communautés.

Comme l'indique à juste titre le rapport du Secrétaire général (S/2021/603), cette période a été marquée par une forte agitation sociale et par une polarisation des manifestations organisées à l'échelle nationale, s'accompagnant de violences qui ont entraîné des pertes en vies humaines, ce qui est toujours regrettable. Tout en réitérant notre appel au dialogue et au plein respect des droits de l'homme, nous nous félicitons des bons offices de la Mission de vérification et du Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme.

Pour terminer, je dirais qu'il faut comprendre qu'en raison des effets socioéconomiques de la pandémie de maladie à coronavirus (COVID-19) et des conséquences de décennies de conflit, il n'est pas encore possible d'obtenir des résultats pleinement satisfaisants, ce qui suscite un mécontentement compréhensible parmi les parties. Néanmoins, il existe clairement des raisons de garder espoir que la Colombie sera un modèle de paix et de réconciliation. Le Mexique continuera à accompagner ce pays frère et lui réitère son appui et sa solidarité.

M^{me} King (Saint-Vincent-et-les Grenadines) (*parle en anglais*) : C'est un privilège pour moi que de prononcer cette déclaration au nom des trois pays africains membres du Conseil de sécurité – le Kenya, le Niger et la Tunisie – ainsi que de Saint-Vincent-et-les Grenadines.

Je voudrais tout d'abord remercier le Représentant spécial du Secrétaire général, M. Ruiz Massieu, et M^{me} Melissa Herrera, fondatrice et directrice de la fondation latino-américaine Viva la Vida, de leurs exposés. Nous avons pris bonne note des recommandations de M^{me} Herrera.

Les trois membres africains du Conseil de sécurité et Saint-Vincent-et-les Grenadines réitèrent leur plein appui aux efforts de la Mission de vérification des Nations Unies et se félicitent de la participation de S. E. M^{me} Marta Lucía Ramírez, Vice-Présidente et Ministre des relations extérieures de la Colombie, à la présente séance.

L'agitation sociale sans précédent que connaît la Colombie et les violences qui l'accompagnent depuis quelques mois sont extrêmement préoccupantes. Nous déplorons les assassinats gratuits et la disparition de plusieurs personnes, comme le souligne un rapport récent de la Commission interaméricaine des droits de l'homme. Ces difficultés démontrent qu'il est essentiel de s'attaquer de front aux causes sous-jacentes du conflit, notamment les inégalités.

Les trois membres africains du Conseil de sécurité et Saint-Vincent-et-les Grenadines prennent note des progrès accomplis et des reculs enregistrés dans la mise en œuvre de l'Accord final pour la fin du conflit et la construction d'une paix stable et durable, tels que décrits dans le dernier rapport du Secrétaire général (S/2021/603). Nous nous félicitons des progrès accomplis et nous appelons à l'intensification des efforts pour relever les défis qui subsistent.

L'assassinat de 277 ex-combattants des Forces armées révolutionnaires de Colombie (FARC) depuis la signature de l'accord de paix et la décision des avocats d'ex-combattants d'engager des actions en justice en quête de garanties de protection soulignent la gravité de la situation en matière de sécurité, qui reste profondément préoccupante. Il est clair qu'il faut intensifier les efforts pour renforcer le mécanisme de sécurité de l'État en vue de mettre un terme aux violences incessantes, qui visent particulièrement les groupes les plus vulnérables, notamment les ex-combattants des FARC, les Afro-Colombiens et les autochtones, les figures de la société civile, les défenseurs des droits humains et les dirigeantes.

Nous réitérons notre satisfaction quant à l'adoption de la politique publique de démantèlement des groupes armés illégaux et nous appelons à sa pleine mise en œuvre. Nous prenons toutefois note des divergences de vues sur le plan stratégique de sécurité et de protection des ex-combattants, après son adoption, et nous encourageons toutes les parties à régler ces différends par le dialogue. Nous exhortons également les autorités colombiennes à consacrer davantage de ressources à la mise en œuvre du Programme global pour la sécurité et la protection et nous appelons une fois de plus à des réunions régulières de la Commission nationale des garanties de sécurité.

Les piliers centraux de l'action du Conseil de sécurité – la paix et la sécurité – sont liés à la lutte contre les violations des droits de l'homme. En conséquence, nous demandons instamment aux autorités de faire progresser les enquêtes et de lutter contre l'impunité en ce qui concerne les violations des droits de l'homme, pour que les auteurs de ces actes rendent des comptes.

La justice transitionnelle reste une pierre angulaire des processus de paix. Les trois membres africains du Conseil de sécurité et Saint-Vincent-et-les Grenadines saluent les progrès qui continuent d'être réalisés dans le cadre du Système intégré pour la vérité, la justice, la réparation et la non-répétition. Nous nous félicitons des travaux de la Commission de la vérité et de la Juridiction spéciale pour la paix, notamment les efforts relatifs à l'affaire 01 et les travaux en cours concernant l'affaire 03. Il est essentiel que les auteurs reconnaissent leurs torts pour les transgressions commises au fil des ans pour garantir la justice, la réconciliation et une paix durable aux victimes.

En ce qui concerne la réintégration, les trois membres africains du Conseil de sécurité et Saint-Vincent-et-les Grenadines appellent de nouveau au renforcement des mesures visant à faciliter la bonne réintégration des ex-combattants dans la société colombienne, notamment un accès adéquat aux services de base. Nous nous félicitons des évolutions positives dont fait état le Secrétaire général s'agissant des programmes de développement territorial, mais nous notons l'absence de progrès pour ce qui est de l'accès aux terres situées en dehors des anciens secteurs territoriaux de formation et de réintégration.

Nous appelons les autorités à régler les différends relatifs à la pleine mise en œuvre du chapitre portant sur la réforme rurale générale, ainsi que les divergences de vues sur le Système national de réintégration. Ces éléments, ainsi que l'intensification des efforts en vue de la réintégration durable de tous les ex-combattants, détermineront en définitive la durabilité à long terme de la paix en Colombie. Nous réitérons également notre appel aux parties pour qu'elles tirent parti de la Commission de suivi, de promotion et de vérification de l'Accord final pour régler leurs différends.

Les trois membres africains du Conseil de sécurité et Saint-Vincent-et-les Grenadines attachent une grande importance au chapitre de l'Accord final portant sur les questions ethniques. Nous sommes déçus de constater qu'aucune mesure n'a été prise concernant ce chapitre important, malgré les recommandations formulées par

le Forum de haut niveau sur les populations autochtones pour régler les problèmes auxquels sont confrontés les ex-combattants d'origine autochtone et afro-colombienne. Nous appelons les autorités à aller de l'avant dans la mise en œuvre de ce chapitre. Nous réitérons en outre la nécessité de faire régulièrement le point sur l'état d'avancement de cette mise en œuvre.

Enfin, nous saluons les efforts déployés par les diverses parties prenantes qui encouragent le Gouvernement et l'Armée de libération nationale à engager le dialogue. Nous espérons que ces parties tiendront compte de ces appels. Nous réitérons notre appui à tous les efforts constructifs visant à consolider le processus de paix. À l'approche du cinquième anniversaire du processus de paix, nous appelons les parties à faire des progrès en vue de sa pleine mise en œuvre pour récolter les dividendes de la paix et garantir la stabilité et la prospérité à la nation colombienne.

Le Kenya, le Niger, la Tunisie et Saint-Vincent-et-les Grenadines réaffirment leur plein appui au processus de paix en Colombie et soulignent l'importance primordiale de la pleine mise en œuvre de l'Accord final. Les Colombiens, les peuples d'Amérique latine et des Caraïbes et la communauté internationale ne peuvent pas se permettre une rechute du processus de paix.

M. Phan (Viet Nam) (*parle en anglais*) : Tout d'abord, nous voudrions souhaiter chaleureusement la bienvenue à la présente séance à S. E. M^{me} Ramírez, Vice-Présidente et Ministre des relations extérieures de la Colombie.

Nous remercions le Représentant spécial du Secrétaire général, M. Ruiz Massieu, et M^{me} Herrera de leurs exposés instructifs.

Nous nous félicitons des progrès positifs et remarquables accomplis en Colombie depuis la conclusion en 2016 de l'Accord final pour la fin du conflit et la construction d'une paix stable et durable. Le Gouvernement a consenti des efforts considérables pour promouvoir le développement socioéconomique, notamment une réforme rurale générale. Le processus de réintégration a également été renforcé à tous les niveaux. Cependant, nous restons préoccupés par le fait que les dispositions de l'Accord n'ont pas été pleinement mises en œuvre. Par conséquent, comme d'autres processus, le processus de réintégration est encore confronté à de multiples défis. Dans ce contexte, nous voudrions souligner les points suivants.

Premièrement, la volonté et la détermination politiques de toutes les parties concernées à mener à bien les prochaines étapes de l'Accord final sont de la plus haute importance pour l'avenir de la Colombie. À cet

égard, nous saluons la décision prise par le Gouvernement colombien et le parti des Communs de mener une évaluation conjointe de la feuille de route afin d'appuyer la participation des ex-combattants au processus de réintégration. Nous saluons également les autres engagements pris par le Gouvernement en vue de faire avancer le processus de réintégration, notamment s'agissant d'assurer la protection et la sécurité des ex-combattants. Nous espérons que le Conseil national de réintégration, en collaboration avec l'ONU et les organisations régionales et internationales, jouera un rôle plus actif pour ce qui est de fournir un appui aux mécanismes financiers et de recommander des initiatives appropriées pour aider les ex-combattants à stabiliser leurs vies.

Nous appelons toutes les parties concernées à poursuivre un dialogue constructif, aux niveaux politique et technique, notamment grâce aux mécanismes prévus par l'Accord final, en vue de favoriser la réconciliation, la solidarité et le progrès pour tous. Même si nous nous félicitons des efforts déployés en matière de réintégration, il importe également de souligner qu'il s'agit d'un processus à long terme qui exige de la patience, ainsi que des mesures concrètes.

Deuxièmement, nous partageons les inquiétudes exprimées dans le dernier rapport du Secrétaire général (S/2021/603) concernant la mise en œuvre de l'Accord final pour la fin du conflit et la construction d'une paix stable et durable et des programmes liés à la paix en Colombie, en particulier au regard des manifestations organisées à l'échelle nationale, s'accompagnant de violences.

Nous attendons avec intérêt la poursuite des efforts du Gouvernement, des partis politiques nationaux et des autres parties concernées afin de mettre en œuvre toutes les mesures nécessaires pour remédier aux causes profondes de l'instabilité, y compris les problèmes liés à la pandémie de maladie à coronavirus (COVID-19) et les inégalités, ainsi que les problèmes économiques et de sécurité. Nous appuyons également les engagements pris par le Gouvernement et ses partenaires en vue de tenir compte des besoins et du rôle particuliers des femmes, des enfants et des jeunes dans ce processus.

Troisièmement, nous exprimons une fois de plus notre préoccupation face à la violence et à la poursuite des assassinats de figures de la société civile et d'ex-combattants. Dans le même temps, nous condamnons également la récente attaque inacceptable commise le 25 juin contre l'hélicoptère qui transportait le Président colombien. Nous condamnons toutes ces formes de violence et toutes ces attaques et exhortons tous les groupes concernés à faire cesser immédiatement ces actes consternants. Les auteurs doivent être traduits en justice.

Nous appelons les parties concernées à appliquer les mesures qui s'imposent et à mettre pleinement à profit les mécanismes de garantie de sécurité créés par l'Accord final afin de protéger les civils dans les zones touchées par le conflit, en particulier les femmes et les enfants. À cet égard, il importe également de redoubler d'efforts pour garantir la sécurité et œuvrer au développement des communautés touchées par le conflit à l'adoption de mesures concrètes. C'est le bien-être de ces communautés qui montrera l'importance de la paix et de la réintégration et la nécessité de les préserver.

Pour terminer, nous réaffirmons notre ferme appui au processus de paix, de sécurité, de réconciliation nationale, d'unité et de développement en Colombie, ainsi qu'au rôle de la Mission de vérification des Nations Unies en Colombie à cette fin.

M^{me} Juul (Norvège) (*parle en anglais*) : Nous remercions le Représentant spécial du Secrétaire général, M. Ruiz Massieu, de son exposé très utile et, bien sûr, du travail impressionnant que lui et son équipe accomplissent en Colombie. Je tiens également à souhaiter chaleureusement la bienvenue à Melissa Herrera et à la remercier d'avoir partagé son expérience à l'occasion de la présente séance et formulé des recommandations précieuses.

La question des femmes et la paix et la sécurité est une priorité importante pour la Norvège et un domaine dans lequel nous coopérons étroitement avec le Gouvernement colombien, dont les efforts sont dirigés personnellement par la Vice-Présidente et Ministre des relations extérieures, Marta Lucía Ramírez. Je lui souhaite une chaleureuse bienvenue et la remercie d'avoir pris le temps de participer à la présente séance du Conseil de sécurité.

Je tiens tout d'abord à saluer le ferme attachement des parties à la poursuite de la mise en œuvre de l'Accord final pour la fin du conflit et la construction d'une paix stable et durable, et ce en dépit des circonstances difficiles marquées par des troubles sociaux. Néanmoins, les informations selon lesquelles 56 personnes seraient mortes et plus de 90 seraient toujours portées disparues sont profondément inquiétantes. La communauté internationale a réagi en insistant sur l'importance du respect des droits de l'homme et des manifestations pacifiques, en condamnant tout recours disproportionné à la force et en appelant tous les acteurs à régler leurs différends par le dialogue. Nous nous faisons l'écho de ces appels à l'occasion de la présente séance.

Pour mettre fin au cycle de violence, il est fondamental que toutes les violations des droits de l'homme et toutes les atteintes à ces droits fassent l'objet d'enquêtes

et que les responsables soient traduits en justice. Cela englobe, bien sûr, les responsables de l'attaque contre l'hélicoptère du Président commise le 25 juin.

Depuis que le Conseil de sécurité s'est réuni pour la dernière fois (voir S/2021/401) pour examiner la question de la mise en œuvre de l'accord de paix colombien, nous avons été préoccupés par les informations selon lesquelles 15 ex-combattants supplémentaires auraient été assassinés, le recrutement et l'utilisation d'enfants par les groupes armés seraient en hausse, et 49 nouveaux assassinats de figures de la société civile et de défenseurs des droits de l'homme auraient été signalés au Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme.

Nous nous inquiétons également de la forte stigmatisation dont font l'objet les ex-combattantes et les défenseuses des droits de l'homme qui ont une activité politique, avec notamment des allégations de violence sexuelle et fondée sur le genre. Les événements récents doivent inciter les parties à inverser ces tendances inquiétantes et à mettre en œuvre toutes les dispositions de l'accord de paix, en particulier en ce qui concerne les garanties de sécurité, le renforcement de la participation politique et toutes les dispositions liées au genre ; et à garantir la participation pleine, égale, véritable et sûre des femmes au processus de paix, ainsi qu'une participation active et concrète des minorités ethniques et des jeunes. La protection des défenseurs des droits de l'homme doit également être renforcée. En effet, le but même de l'accord de paix est de faire en sorte que la participation politique se substitue à la violence. Le chapitre 2 fournit une série d'outils en vue de renforcer la démocratie colombienne et de garantir la participation à la vie politique.

Sur une note plus positive, la Norvège salue les progrès accomplis par le système intégré pour la justice transitionnelle. La Commission Vérité fournit un espace précieux pour l'établissement de la vérité et les rencontres entre victimes et agresseurs. Nous exhortons tous les acteurs à tirer pleinement parti de la Commission.

Il convient de souligner à quel point il est important que d'anciens dirigeants des Forces armées révolutionnaires de Colombie-Armée populaire (FARC-EP) aient assumé leur responsabilité dans l'affaire n°01 de la Juridiction spéciale pour la paix, pour des faits de prise d'otage et de privation de liberté aggravée. C'est historique ; jamais auparavant les dirigeants d'une ancienne guérilla n'ont déclaré assumer la responsabilité pour les crimes contre l'humanité et les crimes de guerre. Cela doit servir d'exemple pour de futures affaires car il s'agit d'une avancée vers l'application du principe de responsabilité et la justice, par les parties, par la Juridiction spéciale elle-même et pour les victimes.

Dans le même temps, nous devons également prendre au sérieux les informations selon lesquelles les victimes et les agresseurs présumés, y compris d'anciens membres des FARC-EP et des forces de sécurité publiques, n'ont pas l'impression de pouvoir contribuer au système de justice transitionnelle sans risquer leur vie. Pour garantir une procédure régulière et répondre aux exigences des victimes, il est indispensable que les autorités protègent ceux qui comparaissent devant la Juridiction spéciale.

Je termine en soulignant à nouveau que les événements récents en Colombie démontrent le caractère fragile de la paix et la nécessité de poursuivre le dialogue pour régler les différends politiques. Nous encourageons les parties et tous les acteurs à continuer d'œuvrer de concert afin d'instaurer durablement la paix. Le Conseil peut être assuré que la Norvège reste déterminée à soutenir la Colombie dans ces efforts.

M. Tirumurti (Inde) (*parle en anglais*) : Je voudrais commencer par remercier le Représentant spécial du Secrétaire général, Carlos Ruiz Massieu, d'avoir fait le point sur les événements qui ont marqué le processus de paix ces trois derniers mois et sur les activités menées par la Mission de vérification des Nations Unies en Colombie pour s'acquitter de son mandat. Je salue tout particulièrement la présence de S. E. M^{me} Marta Lucía Ramírez, Vice-Présidente et Ministre des relations extérieures, à la présente séance. Je remercie également M^{me} Melissa Herrera de son exposé.

La Mission de vérification des Nations Unies en Colombie incarne la capacité des Nations Unies d'entraîner des changements positifs en matière de sécurité et de développement dans les contextes post-conflit. Elle a accompagné et étayé les efforts des autorités nationales pour rapprocher les communautés et les institutions afin de promouvoir la paix, le développement et l'état de droit, en particulier dans les zones historiquement touchées par le conflit. Nous réaffirmons notre appui aux efforts de la Mission et au Représentant spécial du Secrétaire général.

Nous nous associons aux autres orateurs pour condamner avec force l'attaque qui a visé l'hélicoptère du Président colombien dans le nord-est du pays, le 25 juin. La Colombie observe des progrès remarquables dans la mise en œuvre de l'Accord final pour la fin du conflit et la construction d'une paix stable et durable. Aujourd'hui, la démocratie colombienne se consolide grâce à une participation politique accrue. Le système de justice transitionnelle mis en place pour apporter vérité, justice et réparations aux victimes progresse, en

particulier sous l'égide de la Juridiction spéciale pour la paix et de la Commission Vérité. Nous applaudissons donc les efforts déployés par le peuple et le Gouvernement colombiens pour obtenir les acquis constatés ces quelque quatre dernières années.

Les avancées réalisées ces trois derniers mois dans la mise en œuvre de l'Accord final ont été positives, et ce, malgré des défis complexes, notamment la pandémie de maladie à coronavirus (COVID-19). Les grèves observées dans tout le pays au cours de la période considérée ont une nouvelle fois souligné la nécessité d'une mobilisation plus ample de toutes les parties prenantes pour remédier aux inégalités de longue date, régler les problèmes de sécurité et concrétiser la substitution des cultures.

Au regard du cycle électoral à venir, il sera important de mettre en œuvre de façon ciblée les cinq priorités proposées par le Secrétaire général pour que l'application de l'Accord final soit renforcée en 2021. Les autorités doivent également prendre des mesures pour fournir des garanties propices à un climat politique sans exclusive. Dans ce contexte, je tiens à formuler les observations suivantes.

Premièrement, la politique nationale de démantèlement des groupes armés illégaux, approuvée en mars de cette année, est une mesure positive, propre à renforcer la présence des institutions publiques, notamment le déploiement de forces de sécurité. Nous espérons qu'une feuille de route sera bientôt formulée pour la mise en œuvre de cette politique nationale. Une présence intégrée et renforcée des autorités de l'État sur l'ensemble du territoire est fondamentale pour une paix viable et durable.

Deuxièmement, les réformes rurales en cours, la réintégration des ex-combattants, y compris dans les zones du pays autres que les anciens secteurs territoriaux de formation et de réintégration, la mise à disposition de terres et la mise en œuvre effective de programmes de substitution des cultures illicites doivent poursuivre sur leur lancée. Il importe de veiller à ce que la grande majorité des ex-combattants prennent part à des activités génératrices de revenus. Les progrès accomplis récemment en faveur de l'attribution de terres aux ex-combattants pour qu'ils y développent des activités agricoles et pour éradiquer les cultures illicites sont des évolutions positives.

Troisièmement, le renforcement de la protection et de la sécurité des ex-combattants est un élément important du processus de paix. Un dialogue régulier entre

les ex-combattants et les forces de sécurité publique, notamment dans le cadre du Mécanisme tripartite de protection et de sécurité, pourrait apporter des solutions rapides et plus efficaces. Des mesures suivies doivent être prises pour assurer la sécurité des figures de la société civile et des défenseurs des droits humains, en particulier des femmes leaders et des dirigeants autochtones et afro-colombiens.

Quatrièmement, le renforcement des capacités judiciaires, en particulier dans les régions les plus touchées par la violence, est également important. La Cellule spéciale d'enquête du Bureau du Procureur général devrait être dotée des ressources nécessaires pour intensifier la lutte contre l'impunité. Les travaux de la Commission nationale des garanties de sécurité doivent être encouragés afin qu'elle progresse effectivement sur la question du démantèlement des groupes armés illégaux.

Cinquièmement, le fait que des personnes se présentent volontairement devant la Commission Vérité pour témoigner ou pour reconnaître les crimes passés et demander pardon est un fait nouveau bienvenu et contribue à la réconciliation nationale.

Enfin, je voudrais m'attarder sur la relation particulière que l'Inde entretient avec la Colombie. En 2019, l'Inde et la Colombie ont célébré le soixantième anniversaire de l'ouverture des relations diplomatiques entre nos deux pays. Nous entamons à présent une nouvelle décennie, armés d'une vision qui nous pousse à diversifier et à étoffer davantage nos liens. Au fil des ans, cette relation s'est étendue à divers domaines d'intérêt mutuel, comme l'illustrent le développement des échanges commerciaux et des investissements en provenance d'Inde et la présence croissante d'entreprises indiennes en Colombie. Les Colombiens manifestent un intérêt grandissant pour l'Inde, notamment pour sa culture et son patrimoine. Cela a été mis en évidence récemment, le 21 juin, lorsque des milliers de Colombiens ont participé aux célébrations de la Journée internationale du yoga. Tandis que la Colombie poursuit sa marche vers la paix, le progrès et la prospérité, l'Inde, en sa qualité d'amie et de partenaire de longue date, entend rester solidaire du peuple et du Gouvernement colombiens.

M. Polyanskiy (Fédération de Russie) (*parle en russe*) : Nous remercions le Chef de la Mission de vérification des Nations Unies en Colombie, M. Carlos Ruiz Massieu, d'avoir présenté le rapport du Secrétaire général sur la situation dans le pays (S/2021/603). Nous souhaitons la bienvenue à la Vice-Présidente et Ministre des relations extérieures de la Colombie, M^{me} Marta Lucía Ramírez.

Malheureusement, le rapport dont nous sommes saisis constate une nouvelle fois une détérioration de la situation dans le pays, due à la dégradation des conditions de sécurité et à l'absence de progrès dans la mise en œuvre des principaux engagements énoncés dans l'Accord final pour la fin du conflit et la construction d'une paix stable et durable.

Les manifestations de grande ampleur qui ont embrasé le pays et qui, outre les forces d'opposition, ont mobilisé un nombre sans précédent d'organisations de jeunes, de mouvements autochtones et d'organisations de défense des droits des femmes, ont joué un rôle important à cet égard. Le rapport attribue ces protestations aux politiques de sécurité et de réintégration, à l'éducation, au développement agricole – bref, à des domaines qui sont intrinsèquement liés à la mise en œuvre intégrale de l'Accord final. Nous sommes préoccupés par le fait que 54 civils et deux agents de policiers ont trouvé la mort lors d'affrontements entre les manifestants et la police. Nous appelons les autorités et les forces de sécurité colombiennes à agir avec davantage de professionnalisme et à éviter l'emploi disproportionné de la force.

Nous appuyons les cinq domaines prioritaires définis par le Gouvernement colombien, tels qu'énoncés dans le récent rapport du Secrétaire général, à savoir la sécurité de la population ; la réintégration des acteurs du processus de paix ; la présence de l'État dans les zones rurales ; le dialogue intercolombien ; et une réconciliation durable. Malheureusement, le rapport ne relève pas de progrès sérieux sur aucun de ces points. Dans l'intervalle, le début imminent de la période électorale en amont des élections de 2022 suscite des doutes quant à la possibilité de remédier à la situation dans un avenir proche.

Assurément, la sécurité des civils reste une préoccupation majeure. Les combats entre différentes factions se disputant des zones d'influence ont entraîné 7 500 déplacements supplémentaires au cours de la période considérée, ainsi que la mort de 15 autres participants au processus de paix et de 49 défenseurs des droits humains. En outre, ces derniers mois, on a constaté une dégradation notable de la situation dans les zones frontalières du Venezuela. Dans ce contexte, la politique à courte vue qui consiste à refuser d'engager le dialogue avec Caracas, même sur des questions aussi pressantes que les contrôles aux frontières, n'a fait qu'exacerber les problèmes de sécurité.

Les informations contenues dans le rapport au sujet des problèmes qui persistent concernant la réforme rurale, la restitution des terres et les programmes de substitution des cultures n'incitent guère à l'optimisme.

Les communautés locales confirment n'avoir reçu que 3,5 % du total des terres promises pour les besoins agricoles. À peine 7 % des familles qui avaient honoré de bonne foi leur engagement d'éliminer les cultures illicites ont perçu l'indemnisation prévue à l'Accord final.

Dans le même temps, alors même que les surfaces cultivées diminuent, la production de cocaïne dans le pays continue d'augmenter chaque année. Cela a été confirmé par les observations des organismes spécialisés des Nations Unies. Or, comme nous le savons, une hausse de la production de drogue s'accompagne inévitablement d'une hausse de la violence et de la corruption.

J'en viens à l'action de la justice transitionnelle. Il est regrettable que, si les anciens dirigeants des Forces armées révolutionnaires de Colombie-Armée populaire (FARC-EP) témoignent devant la Juridiction spéciale pour la paix, rien n'indique en revanche que les représentants de l'État aient livré des témoignages similaires. Force est donc de se demander s'il existe vraiment un équilibre lorsqu'il s'agit d'établir la vérité et de rendre la justice, d'autant que ce qui est en jeu ici, c'est la responsabilité pour les meurtres de civils et les exécutions extrajudiciaires.

Nous avons souvent appelé l'attention sur le fait qu'il ne peut y avoir de paix digne de ce nom si toutes les parties ne sont pas impliquées, et si tous les points de vue ne sont pas pris en considération. Dans ce contexte, nous jugeons encourageant le fait que, pour la première fois depuis bien longtemps, des contacts ont été pris entre le Gouvernement, la Mission des Nations Unies et les représentants de l'Armée de libération nationale. Nous espérons que les parties colombiennes seront en mesure de revenir à des négociations constructives sur la réconciliation.

Très bientôt, les Colombiens et, avec eux, le reste du monde, célébreront le cinquième anniversaire de la signature du texte historique qu'est l'Accord final. Non seulement ce document a incarné la volonté des Colombiens de se réconcilier et de reprendre leur pays en main, mais il a également permis de garantir que le processus de paix bénéficie de l'appui du Conseil de sécurité, du Secrétaire général et des États garants. L'appui de la communauté internationale à cet accord est un témoignage de confiance dans les Colombiens, étant entendu que les dispositions du texte seront scrupuleusement mises en œuvre.

Nous souhaitons sincèrement la paix à tous les Colombiens. Toutefois, il est important de se rappeler que la paix ne se résume pas à une déclaration volontaire d'une partie, mais est un travail de longue haleine, un processus continu fondé sur un dialogue permanent afin de prendre en compte toutes les opinions.

Nous saluons le rôle joué par la Mission de vérification des Nations Unies en Colombie ainsi que les efforts déployés par le Représentant spécial du Secrétaire général pour promouvoir la consolidation de la paix dans le pays. Nous espérons que la mise en œuvre des recommandations contenues dans les rapports du Secrétaire général restera une priorité absolue, de même que les engagements pris au titre de l'Accord final.

En tant que membre permanent du Conseil de sécurité, la Russie est prête à continuer d'appuyer le processus de paix en Colombie afin de l'ancrer dans la durée et de le rendre irréversible.

M. Flynn (Irlande) (*parle en anglais*) : Je remercie le Représentant spécial du Secrétaire général de son exposé une fois encore très complet. Je remercie également M^{me} Herrera de ses propos importants. Je tiens par ailleurs à souhaiter une chaleureuse bienvenue à la Vice-Présidente Marta Lucía Ramírez dans la salle du Conseil, et à la féliciter de sa nomination au poste de Ministre des relations extérieures. Sa présence atteste clairement de l'importance que le Gouvernement colombien accorde à la coopération avec le Conseil.

Il est important de reconnaître et même de saluer les progrès bien réels qui ont été enregistrés en Colombie. Néanmoins, comme nous l'avons entendu, le pays est actuellement confronté à une multitude de défis qui sont liés les uns aux autres.

Les mois qui se sont écoulés depuis notre dernière réunion (S/2021/401) ont été véritablement porteurs de transformation pour la paix et la réconciliation en Colombie. Grâce au travail fondamental réalisé par la Juridiction spéciale pour la paix, nous avons été témoins de la main tendue par d'anciens membres des Forces armées révolutionnaires de Colombie-Armée populaire (FARC-EP) aux victimes et aux rescapés du conflit, à qui ils ont présenté leurs excuses et demandé pardon.

Nous devons également saluer les informations fournies par des inculpés, anciens membres des FARC-EP, à l'Unité de recherche des personnes portées disparues, tout en appelant toutes les parties à continuer de livrer des renseignements. Nous nourrissons l'espoir que ce processus apportera la paix à des centaines de familles en Colombie et leur permettra de faire leur deuil.

Nous songeons également à la reconnaissance historique, devant la Commission Vérité, de la responsabilité du Gouvernement dans les exécutions extrajudiciaires connues sous le nom de « faux positifs », qui ont coûté la vie à des milliers de civils colombiens. Nous espérons que ces efforts se poursuivront durant la période qui reste à la Commission pour mener à bien ses travaux.

Les récentes inculpations d'anciens chefs militaires dans l'affaire no 03 par la Juridiction spéciale pour la paix pourraient bien amorcer un nouveau tournant, comme l'a souligné le Représentant spécial du Secrétaire général. Nous nous associons au peuple colombien pour espérer que la réponse donnée par toute personne reconnue coupable se concentrera sur les victimes et sera basée sur la reconnaissance des responsabilités, les excuses et la justice.

Nous notons avec une profonde inquiétude les menaces auxquelles sont confrontées les personnes qui coopèrent avec le système de justice transitionnelle. Qui plus est, les risques de violence visant des membres des partis politiques en amont des élections sont préoccupants et doivent être pris en compte. Nous condamnons également dans les termes les plus forts le récent attentat à la voiture piégée à Cúcuta, ainsi que la lâche attaque contre l'hélicoptère du Président Duque Márquez.

L'Irlande déplore profondément les récents assassinats de la Procureure municipale Esperanza Navas et de la figure de la société civile Derly Pastrana Yara. Leur mort absurde est emblématique du trop grand nombre de vies perdues du côté des défenseurs des droits humains, des figures de la société civile, des ex-combattants, des enfants et des dirigeants autochtones et afro-colombiens en Colombie. Nous encourageons le Gouvernement à redoubler d'efforts pour protéger tous les défenseurs des droits de l'homme, les militants et, compte tenu des menaces particulières auxquelles ils sont confrontés, les femmes qui sont des figures de la société civile et les enfants risquant d'être recrutés. M^{me} Herrera a parlé avec éloquence des menaces particulières pesant sur les femmes et les filles. Les auteurs de ces actes doivent également être traduits en justice ; le peuple colombien mérite qu'il soit mis un terme à l'impunité.

Les récents troubles sociaux et les manifestations à grande échelle ont démontré l'importance des défis structurels auxquels la société reste confrontée. Aujourd'hui plus que jamais, un dialogue authentique et inclusif s'impose. Des années de paix ont ouvert la voie vers l'expression démocratique. Nous appuyons le droit pour tous les citoyens de Colombie de manifester pacifiquement. Nous demandons que les auteurs de toutes les violences liées aux manifestations soient traduits en justice.

Nous relevons le rôle de premier plan joué par la jeunesse colombienne ainsi que son engagement, comme l'a également souligné M^{me} Herrera. Ayant grandi en même temps que l'accord de paix, cette génération est fortement investie dans l'avenir de la Colombie. Toutes les occasions doivent être saisies pour associer les jeunes à la prise de décisions, et nous nous félicitons

de l'engagement pris récemment par le Président Duque Márquez d'organiser les premières élections des conseils municipaux de la jeunesse cet automne.

La mise en œuvre pleine et entière de l'Accord final pour la fin du conflit et la construction d'une paix stable et durable repose également sur le dialogue. Nous saluons la coopération des parties avec la Commission de suivi, de promotion et de vérification de l'Accord final et encourageons la poursuite d'un dialogue constructif aux niveaux local, municipal et national, en particulier sur les dispositions relatives aux questions de genre et ethniques. Le dialogue offre une voie vers des solutions arrêtées d'un commun accord à des problèmes communs. La consolidation de la paix requiert la participation active de tous les membres de la société, une participation fondée sur la confiance, qui ne peut résulter que d'un dialogue de bonne foi.

M. Geng Shuang (Chine) (*parle en chinois*) : La Chine salue la présence de la Vice-Présidente et Ministre des relations extérieures de la Colombie, M^{me} Marta Lucía Ramírez, à la séance d'aujourd'hui et remercie le Représentant spécial du Secrétaire général, M. Carlos Ruiz Massieu, de son exposé. Nous avons également écouté attentivement l'exposé de la représentante de la société civile.

Cette année marque le cinquième anniversaire de la signature de l'Accord final pour la fin du conflit et la construction d'une paix stable et durable. Grâce aux efforts concertés du Gouvernement colombien et des parties concernées, et avec l'appui ferme de l'ONU et de la communauté internationale, l'accord de paix a progressé sur plusieurs fronts, enregistrant des avancées concrètes dans sa mise en œuvre. Cela revêt une grande importance pour la Colombie ainsi que pour la paix et la stabilité dans la région, et la Chine, naturellement, s'en réjouit.

Dans le même temps, la mise en œuvre intégrale de l'accord de paix est un processus de longue haleine, et il est inévitable qu'il y ait des hauts et des bas. Les grèves et les manifestations qui ont lieu dans tout le pays depuis le mois d'avril montrent que la situation en Colombie reste instable et que la mise en œuvre de l'Accord final continue de se heurter à des incertitudes. La Chine appuie le Gouvernement colombien et les efforts qu'il déploie pour poursuivre la mise en œuvre de l'accord de paix, renforcer la gouvernance nationale, maintenir la sécurité et la stabilité, assurer un développement vigoureux de l'économie, améliorer le bien-être de la population, régler les différends par le dialogue, promouvoir la réconciliation sociale et créer des conditions favorables à la tenue sans heurt des élections générales prévues l'année prochaine.

La Chine appuie les efforts menés par le Gouvernement colombien pour surmonter les difficultés liées à la pandémie et, conformément aux exigences de l'accord de paix, mettre en œuvre des programmes associant les ex-combattants à des projets productifs et à des campagnes de substitution des cultures illicites, et accélérer leur processus de réintégration. La Chine soutient également ses efforts visant à faire avancer la réforme agraire, à lutter contre la pauvreté, les injustices sociales et le sous-développement dans les zones rurales, à améliorer les services publics, à promouvoir un développement équilibré et durable et à consolider les bases d'une paix et d'une stabilité durables.

La Chine appuie le Gouvernement colombien alors qu'il s'emploie à renforcer les mesures de sécurité, à lutter contre les groupes armés et la criminalité organisée et à fournir des garanties de sécurité en lien avec la mise en œuvre de l'Accord final. Nous souscrivons également à l'action qu'il mène pour renforcer les déploiements de sécurité dans les zones à haut risque et améliorer la sécurité des anciens membres des groupes armés. Et nous soutenons les discussions qui ont lieu depuis cinq ans entre le Gouvernement colombien et les anciens membres des Forces armées révolutionnaires de Colombie–Armée populaire en vue de la mise en œuvre de l'accord de paix. Nous espérons qu'ils s'appuieront sur ces contacts pour renforcer l'adhésion au processus de consolidation de la paix et la confiance placée en lui.

Enfin, la Chine salue l'action de la Mission de vérification des Nations Unies en Colombie et du Représentant spécial du Secrétaire général, M. Ruiz Massieu, et espère que la Mission travaillera en étroite coordination avec l'équipe de pays des Nations Unies afin de fournir une assistance accrue au Gouvernement colombien et de jouer un rôle plus important dans la coordination de la réponse de ce dernier à la pandémie, sans oublier la promotion de la mise en œuvre de l'Accord final, le maintien de la stabilité sociale et l'accélération de l'amélioration des moyens de subsistance de la population.

M. DeLaurentis (États-Unis d'Amérique) (*parle en anglais*) : Je remercie le Représentant spécial du Secrétaire général, M. Carlos Ruiz Massieu, pour son exposé et sa présentation du rapport du Secrétaire général (S/2021/603). Nous apprécions le rôle vital que la Mission de vérification des Nations Unies en Colombie continue de jouer pour soutenir la paix en Colombie. Nous remercions M^{me} Herrera d'avoir apporté sa voix et sa perspective au Conseil de sécurité aujourd'hui. Nous souhaitons également une bienvenue chaleureuse à cette séance à la Vice-Présidente et Ministre des relations extérieures de la Colombie, M^{me} Lucía Ramírez.

Nous remercions le Gouvernement colombien pour son engagement continu envers l'Accord final pour la fin du conflit et la construction d'une paix stable et durable.

Comme chacun le sait, et comme le Président Biden l'a fait savoir dans son appel au Président Duque peu après, nous avons été alarmés par l'attaque du 25 juin contre l'hélicoptère du Président Duque, et nous avons été soulagés d'apprendre que toutes les personnes impliquées étaient indemnes. Nous tenons également à saluer le travail considérable que le Gouvernement colombien entreprend pour lutter contre la pandémie de maladie à coronavirus (COVID-19). Les États-Unis ont récemment fait don de 2,5 millions de doses de vaccin à la Colombie, alors que la population de ce pays se remet de cette pandémie dévastatrice et dans le cadre de nos efforts pour élargir l'accès aux vaccins dans le monde entier. Cela permettra au Gouvernement colombien de fournir des vaccins à certaines des communautés les plus vulnérables et les plus isolées du pays.

Nous saluons également le dialogue national promu par le Président Duque pour répondre aux récentes manifestations qui ont eu lieu dans toute la Colombie. Nous réitérons notre soutien aux droits des manifestants pacifiques, soulignons que les forces de l'ordre doivent être tenues de respecter les normes les plus strictes en matière de responsabilité et condamnons les actes de violence gratuits, le vandalisme et les barrages routiers, qui ont entravé la livraison de nourriture et de médicaments.

Ces derniers mois, le système de justice transitionnelle en Colombie a fait d'énormes progrès, notamment avec la reconnaissance en avril par d'anciens commandants des Forces armées révolutionnaires de Colombie–Armée populaire (FARC-EP) d'une politique d'enlèvement au sein du groupe et la reconnaissance de leur responsabilité pour la commission de crimes contre l'humanité et de crimes de guerre.

C'est une étape essentielle pour la vérité, la justice et la réconciliation, ainsi que pour la satisfaction des droits des victimes. Il s'agit également d'une démonstration importante de l'engagement des anciens membres des FARC-EP envers l'Accord final. Nous reconnaissons également les progrès réalisés par le système de justice transitionnelle en matière d'identification et de responsabilisation des membres des forces de sécurité de l'État qui ont ordonné des violations des droits de l'homme, notamment des exécutions extrajudiciaires, ou y ont participé.

Malgré ces progrès, nous surveillons de près l'augmentation de la violence dans les zones anciennement contrôlées par les FARC-EP, en particulier contre les ex-combattants des FARC-EP et les figures de la société

civile, ce qui constitue un problème persistant depuis la signature de l'Accord final. Nous prenons acte de l'annonce faite par le Conseiller du Président pour la stabilisation et la consolidation de l'adoption du plan stratégique de sécurité et de protection des ex-combattants, mais nous sommes profondément préoccupés par les informations selon lesquelles 71 dirigeants des droits de l'homme et figures de la société civile ont été tués en Colombie depuis le début de cette année. Garantir des mesures pour la sécurité des dirigeants des mouvements sociaux et politiques, des défenseurs des droits de l'homme, des communautés touchées par le conflit et des ex-combattants reste une composante essentielle de l'Accord final.

Nous sommes également préoccupés par la croissance de la culture et de la production de coca en Colombie, comme l'indique une étude récente de l'Office of National Drug Control Policy de la Maison Blanche (Bureau de la politique nationale de contrôle des drogues). Nous continuons de penser que la meilleure façon de s'attaquer durablement au problème est de conjuguer les efforts d'application de la loi avec un solide programme de développement rural et des programmes destinés à stimuler l'activité économique légale. Nous reconnaissons que les efforts de la Colombie l'année dernière ont été considérablement entravés par la propagation de la COVID-19 et nous espérons que le travail du Gouvernement pour aider les agriculteurs ruraux s'intensifiera en 2021.

Malgré ces défis permanents, nous pensons que la Colombie continue d'être sur la voie d'une grande réussite et d'un modèle pour les pays qui cherchent à sortir d'un conflit bien ancré. Le travail accompli par le Gouvernement colombien et la Mission de vérification au cours des quatre dernières années est admirable, et des Colombiens de tous horizons en ont grandement bénéficié.

M. Jürgenson (Estonie) (*parle en anglais*) : Je remercie le Représentant spécial du Secrétaire général, M. Carlos Ruiz Massieu, et M^{me} Melissa Herrera, fondatrice et Directrice de la Fondation latino-américaine Viva la Vida, pour leurs exposés d'aujourd'hui. Je tiens à dire que l'Estonie soutient fermement l'action de la Mission de vérification des Nations Unies en Colombie. Nous souhaitons une bienvenue chaleureuse à S.E. M^{me} Marta Lucía Ramírez, Vice-Présidente et Ministre des relations extérieures de la Colombie.

La situation en Colombie est préoccupante. Il faut remédier à l'agitation sociale en Colombie et à la polarisation de la société. Les récents évolutions ont montré l'urgence de surmonter la crise. Il est important d'éviter

toute nouvelle escalade de la violence. Nous encourageons toutes les parties à mettre de côté leurs divergences et à continuer à chercher une solution par le biais d'un dialogue pacifique. Il est important de renforcer les garanties de sécurité et les réformes structurelles.

Cette année marque le cinquième anniversaire de la signature de l'Accord final pour la fin du conflit et la construction d'une paix stable et durable. Nous reconnaissons toutes les évolutions positives et les efforts déployés jusqu'à présent en faveur d'une paix durable. Nous nous félicitons des évolutions concernant la décision de créer 16 circonscriptions électorales provisoires spéciales pour la paix. La justice transitionnelle est un autre élément important de la réconciliation de la société. Nous apprécions le travail de tous les mécanismes de justice transitionnelle, en particulier la Juridiction spéciale pour la paix, qui joue un rôle important pour garantir les droits des victimes à la vérité, à la justice et aux réparations.

Toutefois, la situation en matière de sécurité reste un défi majeur. Nous sommes préoccupés par les meurtres continus d'ex-combattants, de figures de la société civile, de chefs autochtones et de défenseurs des droits de l'homme. La lutte contre l'impunité est la clé pour mettre fin à la violence. Il est essentiel de traduire les auteurs en justice et de garantir la sécurité de toutes les régions du pays et des groupes sociaux vulnérables. La présence limitée de l'État, la pauvreté et les groupes armés illégaux sont les principales causes de la violence ; ce sont des questions qui doivent être traitées. En outre, la Commission nationale des garanties de sécurité doit être convoquée afin d'élaborer une feuille de route claire pour la mise en œuvre des orientations de politique publique.

De plus, la troisième vague de la pandémie de maladie à coronavirus (COVID-19) a déjà atteint la Colombie, entraînant la détérioration de la situation sanitaire. Nous encourageons le Gouvernement à poursuivre la mise en œuvre de la stratégie de vaccination.

Enfin, nous gardons l'espoir que des progrès significatifs peuvent être réalisés malgré les défis dramatiques actuels. L'Estonie soutient fermement l'engagement continu de mettre en œuvre l'Accord final.

Le Président : Je remercie le représentant de l'Estonie de sa déclaration.

Je vais maintenant faire une déclaration en ma qualité de représentant de la France.

Je souhaite à nouveau la bienvenue à M^{me} Marta Lucía Ramírez, Vice-Présidente et Ministre des relations

extérieures de la Colombie. Je remercie le Représentant spécial du Secrétaire général Carlos Ruiz Massieu ainsi que M^{me} Melissa Herrera pour leurs présentations.

À l'automne, nous célébrerons le cinquième anniversaire de l'accord de paix. Je souhaite saluer les efforts entrepris par le Gouvernement et le peuple colombiens depuis 2016 pour mettre en œuvre cet accord historique.

La Colombie a connu, ces dernières semaines, un mouvement social d'une ampleur inédite. Nous continuerons d'appeler au dialogue. L'accord de paix fournit le cadre d'une sortie de crise négociée, et je salue le suivi attentif réalisé par le Chef de la Mission de vérification.

La Colombie est durement frappée par une nouvelle vague de COVID-19. Dans plusieurs parties du territoire, la situation sécuritaire se détériore, avec de nombreux crimes commis contre les défenseurs des droits, les leaders sociaux et les ex-combattants. La solution, nous le savons, consiste à renforcer la présence de l'État dans ces zones reculées. La Commission nationale des garanties de sécurité doit pouvoir proposer des mesures concrètes en faveur de ces territoires fragiles.

Ces derniers mois, des étapes décisives ont été franchies en matière de justice transitionnelle. La France se félicite de l'acceptation par les responsables des Forces armées révolutionnaires de Colombie de leurs entières responsabilités. Leur collaboration démontre que le système fonctionne. L'acte d'accusation publié par la Juridiction spéciale pour la paix dans l'affaire dite des « faux positifs » est un nouveau pas en avant. Nous espérons que les individus inculpés reconnaîtront leur responsabilité. Enfin, il semble important que toutes les parties au conflit s'engagent dans le cadre de la Commission pour la vérité, comme l'ont fait récemment Ingrid Betancourt et ses ravisseurs. Nous souhaitons souligner le travail accompli par la Commission qui publiera son rapport en novembre, marquant ainsi une nouvelle étape historique dans le processus d'établissement de la vérité.

L'accord de paix est un ensemble qui ne pourra porter ses fruits que s'il est mis en œuvre dans son intégralité. Les progrès doivent être consolidés en matière de réforme rurale, d'accès à la terre, de substitution des cultures illicites ou encore de participation politique. Pour gagner la paix, il faut réduire la fracture entre les territoires et offrir des opportunités socioéconomiques à tous.

Bâtir la paix est un chemin exigeant. L'accord de paix a su résister à de nombreux défis. Sa mise en œuvre concrète doit être irréversible. Je tiens à assurer à la Vice-Présidente que la France, tout comme l'Union

européenne, continuera d'apporter son soutien à tous ceux qui, en Colombie, sont au quotidien mobilisés en faveur de la paix.

Je reprends mes fonctions de Président du Conseil de sécurité.

Je donne maintenant la parole à la Vice-Présidente et Ministre des relations extérieures de la Colombie.

M^{me} Lucía Ramírez (Colombie) : Pour moi, c'est un honneur de saluer le Conseil de sécurité au nom du Président Iván Duque Márquez et au nom de la République de Colombie.

Je vous remercie, Monsieur le Président, d'avoir convoqué la présente séance et pour votre leadership.

(l'oratrice poursuit en espagnol)

Je voudrais également remercier tous les membres du Conseil de sécurité pour leur intérêt constant pour la situation en Colombie et pour leurs déclarations. Je vais répondre à leurs questions après avoir donné lecture du texte que j'ai préparé pour aujourd'hui.

Je voudrais tout d'abord remercier la France d'avoir convoqué cette réunion et de m'avoir donné l'occasion d'y participer en ma qualité de Vice-Présidente et de Ministre des relations extérieures de la République de Colombie. Je voudrais également remercier le Secrétaire général pour son rapport (S/2021/603) et son engagement en faveur de notre pays, ainsi que le Représentant spécial, M. Carlos Ruiz Massieu, pour son exposé.

Le Gouvernement colombien, dirigé par le Président Iván Duque, souhaite une paix véritable et durable, et nous avons concentré nos efforts sur la réalisation de cet objectif au cours des trois dernières années. Non seulement nous avons mis en œuvre la politique de paix par le droit, mais nous connaissons également de nouveau une croissance du produit intérieur brut de plus de 4 %, comme c'était le cas avant la pandémie, précisément dans le but de créer des emplois dans les zones rurales et urbaines, pour tous les Colombiens. Nous estimons en effet que c'est le meilleur moyen de réduire les inégalités sociales et de créer un climat propice à une paix véritable et durable dans notre pays.

Notre gouvernement a été confronté à des défis que tous les membres du Conseil connaissent bien, et les relever exige des changements structurels. Malheureusement, en dépit des efforts déployés par le Gouvernement et la société colombienne, le trafic de drogue, dont il a été peu question au cours de la présente séance, reste un défi. Nous espérons que les anciens membres des

Forces armées révolutionnaires de Colombie—Armée populaire (FARC-EP) feront preuve de plus de rapidité et de profondeur dans la mise en œuvre d’engagements sincères et solides pour mettre fin au trafic de drogue dans notre pays, notamment l’identification des itinéraires qu’empruntent les trafiquants de drogue, de leurs alliés internationaux dans ce domaine et des méthodes utilisées par les soi-disant dissidents des FARC pour acheminer la drogue. C’est la principale cause de la mort de nombreux dirigeants, de défenseurs des droits de l’homme, de responsables dans les domaines de la restitution des terres et en particulier, de personnes chargées du programme de substitution des cultures illicites.

La Colombie appelle de nouveau à une responsabilité partagée dans la lutte contre le trafic de drogue et à une plus grande efficacité s’agissant de réprimer les activités de traitement de la drogue. Malheureusement, des drogues quittent chaque jour notre pays et sont traitées dans des laboratoires de différents pays, y compris dans certaines économies développées. Le partage des responsabilités est également important pour condamner et réprimer la déforestation et la traite des êtres humains, qui sont liées au trafic de drogue.

Nous sommes confrontés à de lourds défis, mais nous ne faiblirons pas dans notre engagement face à un processus extrêmement complexe. Notre estimation initiale du coût de la mise en œuvre l’Accord final pour la fin du conflit et la construction d’une paix stable et durable, signé avec les FARC-EP, était approximativement l’équivalent de deux années entières du produit intérieur brut de la Colombie – comme si le pays n’avait pas de dette extérieure, d’obligations en matière de pensions ou plusieurs autres défis à relever. La mise en œuvre de l’Accord nous coûterait l’équivalent de deux années entières du produit intérieur brut de la Colombie. C’est pourquoi je demande aux membres de garder à l’esprit que le délai de mise en œuvre de l’Accord est de 15 ans. J’ai été surprise d’entendre certains dire pendant la réunion d’aujourd’hui qu’aucun progrès n’avait été réalisé. Je n’ai rien entendu de tel dans l’exposé de M. Carlos Ruiz Massieu. Je pense qu’il a indiqué que certains progrès avaient été réalisés. Nous aurions préféré des progrès à 100 %. Toutefois, cinq années à peine se sont écoulées depuis la signature de l’Accord, dont la mise en œuvre doit prendre 15 ans et qui entraînera des coûts qui, sans aucun doute, seront supérieurs au budget de la Colombie et de n’importe lequel des pays représentés ici aujourd’hui.

Nous ne manquerons pas de mettre en œuvre l’Accord de 2016, notamment parce que nous savons que les groupes criminels qui attaquent aujourd’hui

les dirigeants dans diverses régions de Colombie existaient déjà, avant que les soi-disant dissidents des FARC ne s’associent à eux. Il n’est pas vrai que les violences récentes en Colombie sont dues au fait que l’Accord n’a pas été mis en œuvre. Ce n’est pas le cas. Au contraire, plusieurs indicateurs de mise en œuvre dépassent ce que nous aurions dû atteindre en un peu moins de cinq ans. Notre pays continue de mettre en œuvre l’Accord de façon responsable, en ne ménageant aucun effort dans la lutte permanente que nous devons mener contre les groupes armés organisés et tout groupe cherchant à tirer profit d’activités criminelles. En effet, ces profits mettent en danger la stabilité du pays, la sécurité de nos citoyens et un bien très précieux pour la Colombie – la viabilité de notre démocratie.

Comme l’indique le rapport, la consolidation de la présence de l’État, notamment le déploiement des forces de sécurité publique et des institutions civiles dans tout le pays, est la principale priorité de notre gouvernement. Ces efforts ont été complétés, entre autres choses, par la construction, au cours des trois dernières années, de 13 848 kilomètres d’infrastructures dans les zones rurales pour offrir aux agriculteurs des perspectives de développement, en les encourageant à abandonner la culture de la coca et l’exploitation minière illégale, qui profitent à certaines mafias transnationales, qui malheureusement, opèrent parfois depuis des pays voisins et soumettent les personnes plus vulnérables à des conditions proches de l’esclavage.

Je voudrais mentionner les points suivants en ce qui concerne les deux questions qui font l’objet du mandat. Les progrès réalisés en matière de réintégration politique, économique et sociale sont incontestables. En avril de cette année, il y avait 13 998 personnes enregistrées en tant qu’anciens membres des FARC, dont 99 % ont une assurance maladie et 87 % sont affiliées à un plan de retraite, des chiffres bien supérieurs à la situation du Colombien moyen.

Au total, 85 % des membres des FARC-EP réincorporés ont reçu un soutien économique mensuel de la part du Gouvernement pour subvenir à leurs besoins et 90 % d’entre eux ont bénéficié d’une formation professionnelle par l’intermédiaire du Service national d’apprentissage. En outre, 53,9 % de ces personnes participent à 3 063 projets productifs individuels ou collectifs, dont 283 ont été suspendus durant la pandémie. Au moment de la publication du rapport, comme l’a indiqué M. Ruiz Massieu, 509 projets productifs supplémentaires avaient été lancés une fois remplis les critères en matière de financement.

Dans le cadre de la feuille de route pour la réintégration qui a été mentionnée aujourd'hui, nous avons inclus une garantie de logement et promulgué des mesures normatives pour l'accès à la terre, en dotant les organismes compétents de ressources juridiques et économiques supplémentaires. À ce jour, 1 373 hectares ont été mis à disposition à cette fin et des terrains ont été cédés aux ex-combattants pour qu'ils les utilisent. De même, 4,2 millions de dollars ont été affectés à l'acquisition de terrains pour le développement de projets productifs et la construction de logement dans les anciens secteurs territoriaux de formation et de réintégration, ce qui a permis d'acheter 565 hectares de terrains. En mars de cette année, le statut juridique de plusieurs de ces zones avait été déterminé.

Notre gouvernement coopère avec les personnes en cours de réintégration en leur fournissant des aides socio-économiques indépendamment du lieu où elles vivent. Aujourd'hui, 95 % des ex-combattants ont un compte en banque, 99 % sont affiliés au système de santé et plus de 13 000 personnes ont reçu des garanties économiques.

Deuxièmement, s'agissant des garanties de sécurité pour les ex-combattants, le Mécanisme de coordination interinstitutions évalue en permanence les avancées réalisées dans la mise en œuvre d'une stratégie axée sur le renforcement de la coordination interinstitutions afin de garantir la sécurité des chefs communautaires, et bien sûr de tous les ex-combattants. Il convient de rappeler que les mesures de sécurité ont permis d'éviter qu'aucun des candidats de la Force alternative révolutionnaire du peuple – qui est maintenant le parti des Communs – ne soit assassiné ou enlevé durant les élections de 2019, et des mesures similaires sont en train d'être mises en place dans la perspective des élections de 2022.

Il convient de signaler que récemment, le 1^{er} juillet, le Conseiller du Président pour la stabilisation et la consolidation, M. Emilio Archila, qui est parmi nous aujourd'hui, a dirigé un nouveau processus afin d'analyser les conditions de sécurité pour les ex-combattants qui restent attachés à la légalité, ainsi que pour les responsables de programmes de substitution de cultures. La Colombie affecte actuellement plus de 24 escadrons de police, 54 pelotons militaires et 316 unités de protection individuelle dotées de voitures blindées aux ex-combattants des FARC-EP. L'Unité nationale de protection a également mobilisé des ressources importantes pour assigner 628 personnes supplémentaires à la protection des ex-combattants des FARC-EP. Nous poursuivons nos efforts pour protéger tous ceux qui ont déposé les armes et qui adhèrent à la paix.

Notre objectif est que plus aucune attaque ne vise les ex-combattants, mais il convient de souligner que durant le premier semestre de cette année, le nombre d'assassinats d'ex-combattants a sensiblement diminué. Il ne doit y en avoir aucun, mais nous comparons les statistiques de cette année à celles de l'année dernière, et nous observons une baisse de plus de 20 % de ces meurtres. En outre, des progrès considérables ont été accomplis sur le plan judiciaire dans le cadre des enquêtes et en ce qui concerne l'arrestation des meurtriers d'ex-combattants et des cerveaux à l'origine de ces actes. Malheureusement, dans la majorité des cas, les auteurs de ces meurtres sont liés au trafic de stupéfiants et sont des dissidents des FARC-EP. Il importe également de souligner que le Bureau du Procureur général a signalé qu'en avril de cette année, il enquêtait sur 254 homicides, 16 disparitions et 42 tentatives d'homicide, et qu'à cet égard il avait enregistré des progrès dans 52 % des cas, notamment en lançant 282 mandats d'arrêt et en prononçant plus de 40 condamnations. Je répète que les morts enregistrées dans ces cas sont imputables au trafic de stupéfiants et aux dissidents des FARC-EP.

Pour les Colombiens et ceux qui accompagnent le pays depuis la signature de l'Accord final pour la fin du conflit et la construction d'une paix stable et durable, il est primordial que tous les mécanismes de justice transitionnelle donnent des résultats optimaux, ce qui contribuera certainement à faire avancer le processus de réconciliation. Des avancées ont certes été réalisées dans certains domaines, notamment en ce qui concerne les enlèvements, comme l'ont signalé trois intervenants aujourd'hui, mais même si la Juridiction spéciale pour la paix a heureusement reconnu les enlèvements en tant que crimes de guerre et crimes contre l'humanité, la société colombienne exige des efforts plus importants et bien plus rapides de la part des FARC-EP afin de rétablir la vérité et de traduire en justice les auteurs des multiples actes de violence sexuelle commis durant le conflit et les responsables du recrutement d'enfants.

Aucun doute ne doit exister concernant notre respect de l'indépendance du système de justice transitionnelle, qui s'illustre dans le dialogue constructif et respectueux entre le Président Duque et le Président de la Juridiction spéciale pour la paix, M. Eduardo Cifuentes, ainsi que dans les efforts budgétaires que nous consentons pour renforcer cette juridiction et lui fournir les ressources nécessaires à son bon fonctionnement. À cet égard, je tiens à remercier tout particulièrement le Conseil de sécurité d'avoir adopté à l'unanimité la résolution 2574 (2021) en mai dernier, et en particulier le Royaume-Uni, en sa

qualité de rédacteur, pour son appui. Cette résolution, qui a été présentée à notre demande, a prorogé le mandat de la Mission et doit, comme cela a été signalé, encourager les mécanismes de justice transitionnelle, dont les avancées sont reconnues dans le rapport, à accentuer leurs efforts pour travailler de manière plus rapide et efficace. Il importe que toutes les enquêtes de la Juridiction spéciale pour la paix aboutissent à des résultats et il faut contribuer efficacement à l'établissement de la vérité, à la non-répétition et à l'application des sanctions que la Juridiction imposera.

Le rapport prend en compte une question transversale qui est au cœur du programme de mon gouvernement – la question du genre. C'est une de nos principales priorités en vue de promouvoir l'égalité. Je remercie sincèrement Melissa de son intervention. Je vais revenir sur certaines de ses demandes parce que son intervention m'a émue. C'est précisément l'objectif de notre politique d'égalité des genres. Je pense que la Colombie peut certainement rendre compte à de nombreux pays représentés autour de cette table des progrès qu'elle a réalisés sur le plan institutionnel afin de parvenir à une égalité réelle des genres.

Conformément à notre analyse, 57 % des indicateurs de genre repris dans le plan-cadre ont été réalisés totalement ou presque, et des progrès importants ont été enregistrés concernant 51 indicateurs de genre. Le Joan B. Kroc Institute for International Peace Studies a souligné cette méthodologie de suivi et l'appui des 18 entités gouvernementales.

Les femmes sont des protagonistes de la consolidation de la paix. C'est pourquoi je tiens à mettre en exergue l'allocation officielle de terres et l'appui économique dont ont bénéficié un grand nombre de femmes qui participent à ce processus. Toutefois, nous soulignons également la nécessité de faire entendre d'autres femmes ex-combattantes – celles de l'organisation Rosa Blanca – qui dénoncent avec insistance tous les sévices et toutes les violations dont elles ont fait l'objet aux mains de leurs propres commandants lorsqu'elles se battaient contre l'État colombien.

En juin a été adopté le document 4031 du Conseil national de la politique économique et sociale, qui renforce l'attention consacrée aux réparations pour les victimes. Ce document prend en compte l'approche de genre et énonce des mesures différenciées supplémentaires. Je tiens à remercier le Représentant spécial du Secrétaire général pour la manière dont il a répondu aux demandes d'appui concernant divers aspects des dialogues entre le Gouvernement, le Comité national de grève et d'autres acteurs des manifestations sociales

qui se sont déroulées en Colombie au cours des deux derniers mois. Mais comme je l'ai déjà dit, ces manifestations ne sont pas la conséquence de la non-application de cet accord par le Gouvernement. Ce sont des manifestations qui ont touché de nombreux pays en raison de la souffrance infligée à l'humanité tout entière par une pandémie qui a fait des millions de morts et plongé des millions de personnes dans la pauvreté dans le monde entier. C'est la raison principale du profond mécontentement en Colombie. Assurément, la pauvreté et l'extrême pauvreté se sont aggravées. C'est pourquoi nous avons voulu répondre en priorité à la requête des jeunes : nous avons mis en place un programme visant à garantir la gratuité de l'enseignement pour tous les jeunes en première, deuxième et troisième années. En outre, le Président Duque Márquez a récemment instauré une subvention à l'intention des employeurs, afin de créer de nouveaux emplois pour les jeunes. Cette subvention, qui équivaut à 25 % du salaire, permettra aux employeurs d'embaucher beaucoup plus de jeunes et contribuera ainsi à la stabilité sociale de notre pays.

Bien sûr, pendant ces manifestations, il y a eu des morts, ce qui nous fait de la peine ; peu importe le nombre, l'important est qu'il ne devrait pas y avoir un seul mort durant des manifestations. Mais ces décès sont survenus parce que ces manifestations régulières et légitimes, que notre gouvernement appuie et défend, ont été malheureusement infiltrées par de petits groupes armés qui ont commis des actes de vandalisme et de destruction et ont tué de nombreux citoyens qui y participaient.

Je tiens à ce que le Conseil sache que nous avons connu 15 000 manifestations depuis le 28 avril, et que seules 1 400 d'entre elles ont donné lieu à une intervention des forces de sécurité. Cela veut dire que 11 % d'entre elles, et même un peu moins, ont nécessité l'intervention des forces de sécurité. Pourquoi ? Parce que les forces de sécurité sont tenues, d'une part, de protéger les manifestations pacifiques, comme cela a été mentionné aujourd'hui, et, d'autre part, de protéger la sécurité des citoyens, l'ordre public et les biens publics. Ce que nous avons vu sur place relevait d'un processus de destruction systématique, organisé, planifié et financé visant à dégrader les conditions sociales, politiques et économiques de notre pays. Voilà ce que nous avons vécu avec horreur en Colombie.

Malheureusement, comme l'ont dit certains membres du Conseil, nous constatons aussi qu'il y a une étrange – et, encore une fois, malheureuse – coïncidence avec le prochain processus électoral. Nous croyons en une paix véritable, construite sur un socle composé des institutions, de la démocratie, de la division des pouvoirs et d'investissements économiques favorisant la

création d'emplois. Hélas toutefois, certains cherchent à prendre le pouvoir en détruisant le système actuellement en place en Colombie, et c'est ce qu'il est si important que le Conseil de sécurité comprenne.

La question qui nous réunit aujourd'hui dans cette salle concerne la mise en œuvre de l'Accord final et de ses deux mandats. Nous sommes entièrement d'accord avec les cinq priorités identifiées par le Secrétaire général. Cependant, il me semble que de nombreuses affirmations ont été faites aujourd'hui, et nous aimerions avoir la possibilité de les clarifier et d'apporter des précisions, car il s'agit assurément d'informations en provenance des médias qui ont été transmises aux membres du Conseil. Je parlerai directement aux différents ambassadeurs présents à Bogota pour leur expliquer qu'une grande partie de ces informations ne correspond pas vraiment à la réalité. Nous disposons d'institutions – le ministère public, le Bureau du Procureur de la République – qui fonctionnent, qui exercent leur activité en toute indépendance et qui sont précisément chargées d'identifier toute personne responsable d'une quelconque violation des droits humains ou d'un quelconque abus de pouvoir, afin d'imposer les sanctions les plus drastiques, parce que nous sommes absolument convaincus que c'est ce qui est conforme à notre engagement envers la démocratie colombienne.

Je tiens à dire à M^{me} Herrera qu'il me semble que toutes les demandes qu'elle a adressées à l'État colombien sont parfaitement valables. En l'occurrence, pour beaucoup d'entre elles, des progrès importants ont déjà été réalisés. Nous avons entamé un dialogue avec les jeunes de tout le pays, précisément pour élaborer un pacte pour la jeunesse, lequel doit s'inscrire sur le long terme et comportera également des engagements de l'État colombien, applicables pendant le reste du mandat du Gouvernement en place comme à long terme, concernant le renforcement de l'éducation, les conditions d'accès des jeunes à l'emploi et, surtout, la participation des jeunes. C'est ce qui explique que le Président ait tant insisté sur l'élection aux conseils municipaux de la jeunesse, qui aurait dû avoir lieu l'an dernier. Le service du registre de l'état-civil avait tout préparé, mais la pandémie de maladie à coronavirus (COVID-19) est arrivée, et ces conseils de la jeunesse seront élus par les jeunes cette année. La Première Dame, María Juliana Ruiz, déploie également d'immenses efforts pour faire en sorte que les jeunes aient accès à toutes les possibilités, y compris celle de jouer un rôle de premier plan dans la vie politique, comme M^{me} Herrera l'a évoqué.

Nous devons également veiller à ce que la justice progresse dans toutes les enquêtes sur les crimes contre les jeunes, quel que soit le contexte dans lequel ils ont

été commis, qu'il s'agisse ou non de manifestations. J'ai dit tout à l'heure que les chiffres qui ont été cités aujourd'hui ne sont pas exacts. Nous avons travaillé avec le Bureau du Procureur général et avec la Commission interaméricaine des droits de l'homme elle-même, en nous fondant sur différentes statistiques, mais, je le répète, tous les décès doivent faire l'objet d'une enquête et les responsables doivent être identifiés et punis. Je suis également d'accord avec ce qu'a dit M^{me} Herrera, à savoir que l'engagement doit s'inscrire sur le long terme, de sorte que lorsque nous aborderons tous ces points avec Carlos Ruiz Massieu à Bogota, les engagements seront pris beaucoup plus formellement.

Je sais particulièrement gré à plusieurs orateurs – notamment les représentants du Viet Nam, du Mexique, des États-Unis, du Royaume-Uni, de la Norvège, de l'Inde et de la France – de leurs commentaires et de leur solidarité avec notre président après l'attaque absolument inacceptable qui a visé son hélicoptère. Une attaque contre un Président est une attaque contre la démocratie et contre la stabilité d'une nation, et il nous apparaît très clairement que les auteurs de cette attaque, malheureusement, ont bénéficié d'un fort appui, même si, à cette heure, nous ne pouvons pas en dire davantage au Conseil car nous ne disposons pas de tous les éléments.

Je crois que la représentante de Saint-Vincent-et-les Grenadines doit bien comprendre que, pour nous aussi, ce qui se passe est extrêmement préoccupant, mais il me semble vraiment utile de faire la distinction entre les cas d'ex-combattants et les autres. Les membres du Conseil ont soulevé tellement de points que je préférerais peut-être leur envoyer une lettre, si tel est l'usage, afin que nous puissions apporter des éclaircissements sur ces affirmations. Beaucoup étaient des marques de reconnaissance, mais beaucoup d'autres étaient peut-être dues au fait que nous n'avons pas fourni suffisamment d'informations.

Nous voulons tenir le Conseil informé sur une base trimestrielle, et il convient de présenter des rapports d'avancement. Je suis certaine que les membres observeront toujours plus de progrès chaque trimestre. Quoi qu'il en soit, je me dois de rappeler qu'en novembre prochain, nous commémorerons le cinquième anniversaire de la signature de l'Accord final.

Nous espérons que tous les membres du Conseil pourront se rendre en Colombie. C'est une invitation que je leur transmets au nom du Président Iván Duque Márquez, et qu'il a adressée hier au Secrétaire général, afin qu'ils puissent eux aussi constater par eux-mêmes dans quelle situation se trouve notre pays et à quel point le travail du

Conseil de sécurité et de l'ONU a énormément contribué aux progrès de la Colombie, et qu'ils découvrent un pays où l'attachement au dialogue, à la construction de la démocratie et à l'édification d'un pays véritablement prospère, développé et inclusif est un engagement du quotidien – de la part du Président, de son cabinet et des entités de l'État, mais aussi de toute la société colombienne.

Dans le même temps, la société colombienne est en proie à une grande douleur due à toutes ces années d'humiliation et de souffrances ; mais nous savons aujourd'hui que nous devons tous nous atteler à la construction en ayant l'avenir de la Colombie en ligne de mire.

Je voudrais terminer par un point très important que le Conseiller du Président pour la stabilisation et la consolidation, M. Emilio Archila, m'a demandé de ne pas oublier : les groupes ethniques. Pour nous, il est fondamental que la paix en Colombie intègre tous les habitants de notre pays – toutes les composantes de la population, hommes et femmes, de quelque couleur de peau et de quelque race que ce soit –, et nous ne pouvons faire aucune sorte de distinction. Mais nous disposons également d'une instance spécifique pour les questions de genre, inscrite au budget national, et qui a également reçu des ressources, plus de 500 000 dollars, du Fonds d'affectation spéciale multipartenaires. Elle est chargée de 97 engagements, dont chacun est assorti de sa propre planification, et nombre de ces engagements ont déjà été entièrement honorés. Nos plans de développement

territorial intègrent également des mécanismes spéciaux, tant pour les consultations ethniques que pour les consultations des communautés autochtones, ainsi que pour l'instance chargée des questions de genre que je viens de mentionner. Il ne fait donc aucun doute que les recommandations du Conseil sont pertinentes mais, forts de la conviction qui est la nôtre, de l'éthique qui est la nôtre et du dévouement à la Colombie qui est le nôtre, nous savons qu'il ne peut y avoir de distinction entre les races et les couleurs de peau.

Je tiens également à souligner ici que notre pays a fait preuve d'un grand engagement face à la douleur que représente la migration. Nous avons aujourd'hui en Colombie deux millions de Vénézuéliens. Nous travaillons avec eux tous les jours pour les vacciner, pour leur offrir les meilleures conditions de vie possible et pour faire en sorte qu'ils aient accès à l'emploi et puissent réellement s'intégrer dans notre société. À cette fin, le Président Duque Márquez a lancé un programme de protection temporaire sur 10 ans, pour lequel nous espérons continuer à bénéficier de l'appui des États Membres. Je tiens d'ailleurs à remercier tous les pays qui ont participé à la réunion des donateurs organisée par le Canada le 17 juin.

Je vous présente mes excuses, Monsieur le Président, pour m'être quelque peu étendue, mais il y avait de très nombreuses questions soulevées dans les déclarations que je ne voulais pas négliger.

La séance est levée à midi.